

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 13 (1905)
Heft: 4

Artikel: Les fêtes du vieux Fribourg
Autor: Diesbach, Hélène de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-14025>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES FÊTES DU VIEUX FRIBOURG

{
Courte messe et long disné
N'ont jamais ennuy donné.

Ce proverbe légué par les générations anciennes, prouve une fois de plus que nos aïeux, doués de toutes les qualités — dans les récits de nos grand'mères, — n'étaient pas insensibles cependant aux plaisirs de la table, et que l'on trouvait parmi eux plus de gourmands que de dévots. Nous prêtons inconsciemment toute sorte de perfections aux figures du passé qui vont s'effaçant dans le lointain, nous les parons facilement de beaucoup de vertus ; mais l'Histoire, redresseuse de faits, est là pour nous ôter nos illusions à ce sujet et nous convaincre que les choses changent moins qu'on ne le croit. Si l'on jette un coup d'œil sur les amusements des vieux Fribourgeois, il est curieux de constater le peu de différence relative qui existe entre leur manière de comprendre le plaisir et la nôtre. Sauf les kermesses et ventes de charité qu'ils n'avaient pas encore inventées, ignorants qu'ils étaient de l'art de la réclame, ils avaient, comme nous, les repas et les fêtes de famille, le carnaval et les jeux d'adresse (que nous appelons aujourd'hui « sports »), et, de plus, les réceptions des souverains ou des étrangers illustres en passage. Cette dernière attraction nous manque totalement, puisque l'empereur d'Allemagne, dans ses courses à travers l'Europe, n'a même jamais traversé Fribourg.

Les repas, d'abord, ont toujours été en grand honneur dans la bonne ville des Zäeringen, et l'usage des dîners interminables, copieusement arrosés, s'est conservé encore dans les campagnes, où les classiques *bénichons* font défiler sous les yeux des convives une série de plats bizarres, depuis l'étonnante entrée d'intestins de brebis, jusqu'à l'étrange dessert composé de moutarde aux épices. La

passion pour la bonne chère inspira même à la jeunesse sans pitié, ce quatrain vénal :

La pauvre, avec un beau visage,
Faict mangier maigre potage.
La laide, avec sa riche dot,
Faict beaucoup mieux bouillir le pot.

Il fallait que l'intempérance et la glotonnerie fussent poussées bien loin pour motiver cette remarque de Laurent Schuler, médecin à l'hôpital de Fribourg en 1750 : « Les » Fribourgeois, dit-il, mangent et boivent trop ; on voit la » plupart des personnes que je ne veux pas appeler vieillards » mais seulement d'un certain âge, trembler de tous leurs » membres, le suc nerveux étant épaissi par les grandes » débauches. »

Les événements de famille étaient l'occasion de joyeuses festivités ; on déployait, dans les cortèges des baptêmes et des noces, un luxe fort brillant, et les fêtes de mariage duraient souvent huit jours. Celles du chevalier d'Arsent furent magnifiques et restèrent célèbres dans les fastes de notre ville ; d'Arsent offrit un somptueux repas à toute la noblesse et fit danser le soir, au son du tympan et du rebec, à la lueur de flambeaux de cire, rareté à cette époque (xve siècle). Les funérailles mêmes étaient un prétexte à banquet, repas funèbre et sans gaîté, qui donna sans doute naissance à l'expression : triste comme un dîner d'enterrement ; mais cet usage, si étrange qu'il nous paraisse, était alors justifié par la longueur des distances franchies par les parents pour assister aux services mortuaires.

Outre les fêtes de famille, les Fribourgeois célébraient gaîment le carnaval, malgré les ordonnances du gouvernement qui défendaient les mascarades ; le bouffon de Berne se joignait à celui de notre ville pour amuser le public, et parfois les cantons voisins étaient invités à nos divertissements. Au xve siècle déjà, les Schwyzois se rendirent au

carnaval fribourgeois, et, à cette occasion, prirent part à de fraternelles agapes. La Ste-Catherine, la St-Nicolas, la Fête des Rois donnaient lieu à des représentations religieuses, à des processions dont l'usage se conserva jusqu'au siècle passé. Les escholiers jouaient aussi, sur les places publiques ou devant les églises, des *histoires*, ressemblant aux mystères du moyen âge. Les jeux de cartes, les *tarots*, les jeux de table, c'est-à-dire les dames et les échecs, le tir à l'arbalète, le jeu de boule étaient en faveur depuis les temps les plus reculés, et la jeunesse masculine de nos contrées se distinguait également dans une sorte de gymnastique appelée *Schwerttanz*, parce que les danseurs évoluaient en s'escarmouchant avec des glaives. Le gouvernement favorisait cet exercice comme étant propre à développer la force et l'adresse. Le 1^{er} mai, avait lieu l'escalade du *château d'amour*, coutume gracieuse qui consistait dans le siège d'un donjon de planches hâtivement construit, du haut duquel les nobles demoiselles bombardaient les assaillants de fleurs et de bouquets. Ceux-ci, qui n'étaient autres que de hardis jeunes gens, s'emparaient sans peine de ce castel provisoire et emmenaient bien vite les prisonnières, qui n'opposaient, paraît-il, qu'une faible résistance. Cet assaut, poétique et chevaleresque, nous montre le goût qu'avaient nos ancêtres pour les plaisirs naïfs et les joûtes galantes, et qui, malheureusement, est absolument inconnu de nos jours.

Mais ce fut surtout dans les réceptions des étrangers illustres que les habitants de Fribourg se surpassaient ; les récits des vieux chroniqueurs nous permettent de nous figurer l'éclat de ces solennités. Dès qu'un ambassadeur, un ami des gouvernans ou un personnage important, faisait son entrée dans notre ville, on lui présentait le vin d'honneur ; c'était ou du vin pur, ou du *claret*, sorte de vin cuit fait avec du sucre et de la cannelle. On préparait si bien ce breuvage dans notre canton, qu'un avoyer de Berne, en

ayant bu, voulut en emporter avec lui à son départ. Cette boisson s'offrait toujours dans des pots d'étain nommés *channes*, que l'on suspendait aux poutres noircies des plafonds ; leurs formes massives, mais souvent artistiques, se détachaient aussi fort bien sur les dressoirs sculptés des riches abbayes.

Pour traiter le mieux possible les visiteurs royaux qui la traversaient, notre ville ne craignait pas de dépenser de grandes sommes et d'inventer des jeux nouveaux. La réception du pape Félix V, à son retour du concile de Bâle (1450), et celle d'Eléonore d'Ecosse, qui s'en allait épouser l'empereur Sigismond, furent très onéreuses pour les finances ; cette dernière surtout occasionna de grands frais, car la future impératrice séjournna une semaine à Fribourg, avec une suite nombreuse et plus de cent cinquante chevaux. En 1449 fut faite la « triomphante reçue au très illustre prince Albrecht d'Autriche en un lundi 4^e jour d'Augst », ainsi que nous le trouvons relaté dans la chronique de Cudrefin. Je laisse la parole au conteur ancien :

« Premierement approchant la porte des Estangs, toute
» la clergie tant des chapellains que religieux avecq les
» petits innocens en belle procession et grande révérence
» luy allèrent au devant. Secondelement les nobles et le
» Conseil à cheval, aussy belle compagnie de gens de pied
» avecq l'enseigne de la ville en fort bel ordre, et les petits
» enfants avecq l'enseigne d'Autriche ung chacun portant
» en sa main. Et devant la porte des Estangs, devant le
» boulevardt par lequel il entroit, fut faict un personnage
» tel que dedans l'estang saint Christoffle portant sur ses
» espaulles nostre Saulveur Jésus. Et devant de la porte de
» Jacquemart estoit saint Georges sur un grand cheval,
» tout armé, tenant sa lance en la main pour sauver la fille
» du roy d'un grand dragon qui la vouloit desgloutir. Et en

» après par toutes rues où il passoit (le duc) l'on faisoit des » personnages. » Ces figures allégoriques étaient alors fort en usage, et l'on en trouve des exemples dans toutes les fêtes de couronnements des royaumes d'Europe.

Cependant, le luxe s'était peu à peu introduit dans notre canton, à cause des services étrangers, des habitudes de dépenses contractées par les officiers qui vivaient à la cour ; c'est pourquoi le Conseil souverain, à plusieurs reprises, s'en émut et édicta des lois sévères pour réprimer ces abus. En 1554 et en 1618, l'avoyer enjoint aux bourgeois d'éviter les trop grands frais de noces, et d'installation lorsqu'ils prennent possession des préfectures, ou autres places ; les conseillers vont même plus loin : avec une minutie extrême, ils détaillent le nombre de *bords* ou de garnitures que les nobles et les bourgeois peuvent porter sur leurs robes, et prescrivent l'aunage des fraises. Je doute que nos aïeules se soient laissé intimider par ces mesures draconiennes, qui voulaient emprisonner dans des bornes austères, leurs caprices et leurs fantaisies. Les portraits qui nous les représentent dans l'auréole extravagante de leurs collierettes, sous l'éclat de leurs joyaux et de leurs perles, ont un air de défi, jeté par delà les siècles à tous les faiseurs de lois somptuaires.

La révolution française et les graves événements qui bouleversèrent la France eurent leur contre-coup à Fribourg ; la crainte et la tristesse agitaient tous les esprits, comme on le voit d'après les lettres de ces temps troublés, et ce fut bien pis encore après le passage du général Pigeon, qui rançonna et ruina notre ville. La signature du Pacte fédéral (1803) et le séjour que firent dans notre pays les ambassadeurs de Napoléon donnèrent un certain lustre à la société qui organisa des fêtes brillantes et les reçut fort dignement. Du reste, au commencement du xix^e siècle, les amusements étaient simples :

quelques *porte-plats* improvisés, quelques parties de jeu, en hiver ; beaucoup de voisinage, de visites à la campagne, en été, tels étaient les divertissements de nos grands-parents. Comme toujours, les repas de famille avaient leur importance et réunissaient, autour des tables chargées de plats et de réchauds, à la mode d'autrefois, les enfants et petits-enfants en grand nombre. Voici, pour clore l'exposé bien incomplet des réjouissances du vieux Fribourg, le menu authentique d'un dîner de famille offert au général de Maillardoz par son frère Constantin (12 juin 1830) :

Premier service.

La soupe aux écrevisses.
Deux plats de poissons différents.
Bouilli frais et petit salé.
Deux plats de légumes.
Des côtelettes de mouton à la française.
Des poulets lardés et garnis
aux cornichons.
Des palais de bœuf garnis.
Un boudin aux écrevisses
Des pigeons lardés et garnis
avec des asperges.
Un aspic.

Deuxième service.

Poissons au bleu. Un canard en gelée.
Poissons frits. Poulets rôtis.
Une langue faite avec du poisson.
Deux canards à la braise.
Un plat de choux-fleurs.
Des petits pois.
Une salade garnie avec des œufs.
Des plats doux.
Des oranges avec la gelée.
Un boudin (*sic*) à l'anglaise.
Une crème à la colonelle.
Une compote aux oranges.
Une tarte aux groseilles.
Tartelettes aux amandes.

Et l'on se demande rêveur : « Où sont les appétits d'antan ? Où sont les cordons-bleus qui, dans les vastes cuisines, élaboraient de semblables festins ?... Enfui dans le passé tout cela,... avec la fumée légère des réchauds et les chansons du dessert, dont chacun reprenait le refrain en chœur... »

Hélène DE DIESBACH.

MANUAL DE LA NOBLE SOCIÉTÉ DES
FUSILIERS DE LA PAROISSE DE ST-SAPHORIN

COMMENCÉ DÈS SA FONDATION ET SON ÉTABLISSEMENT

*Approuvée par Leurs Excellences du Conseil de guerre de la
Ville de Berne, nos Souverains Seigneurs, le 7^e juin 1736¹.*

LOIX ET STATUTS DE DITE SOCIÉTÉ AVEC L'APPROBATION

L'an mille sept cent trente cinq, et le quatrième jour du mois d'août, un certain nombre des hommes portant Armes, Bourgeois de la Paroisse de St-Saphorin s'étant assemblés pour faire une représentation respectueuse à Leurs Excellences du Conseil de guerre, qu'ils souhaitoient de former une société, sous de certaines Loix, pour s'exercer au maniement des Armes de guerre, afin d'estre tant mieux en état de rendre leurs devoirs à leur souverain, et de se rendre utiles à la Patrie, le tout sous leur Approbation, ce qu'Elles ont bien voulu accorder comme s'ensuit.

Premièrement, tous et un chacun des Membres de la dite Société, présents et à venir, seront attentifs à avancer et conserver de tout leur pouvoir l'honneur et la gloire de Dieu, et qu'ils auront pour Leurs Excellences, nos Souverains Seigneurs toute la fidélité et l'obéissance dont ils pourront estre capables à leurs Commandements, et de procurer de toutes leurs forces leur honneur et avantages dans toutes les occasions.

2^o Il devra y avoir un Conseil qui sera composé de six personnes sans conter les membres du Conseil des dix huit de police qui voudront s'en immatriculer, et lesquels seront censés nés Conseillers et seront à la teste du dit Conseil en observant le rang qu'ils ont dans le dit Conseil de police.

¹ On a soigneusement respecté dans ces extraits l'orthographe et le style, qui ne manquent pas de saveur. P. J.